



COMITE SYNDICAL DU 23 MARS 2021 à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais)

Secrétaire de séance : Pierre AUBRIL

DÉLIBÉRATION

CS 2021/19 Fonction publique – Personnel non-titulaire de la Fonction Publique Territoriale – Gestion des carrières – Création d'un poste non permanent de chargé(e) de mission animateur Éducation à l'environnement et au développement durable des Réserves naturelles nationales de la Sangsurière et de Beauguillot à temps complet (35H00/35H00) sur le grade d'adjoint d'animation territorial à compter du 1^{er} mai 2021, dans le cadre du dispositif des contrats de projet pour une durée de 1 an renouvelable jusqu'à 6 ans

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 23 mars 2021 (en présentiel) à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais), sous la présidence de Jean MORIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 17 mars 2021 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Claudie LAUNOY, Pascal MARIE (*pouvoir de Hubert LEFEVRE*),

Pour les conseillers départementaux

Gabriel DAUBE (*pouvoir de Christèle Castelein*), Patricia GADY-DUQUESNE, Nicole GODARD, Maryse LE GOFF, Françoise

LEROSSIGNOL, Jean MORIN, Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélie GIGAN (CC Coutances mer et Bocage), Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne HEBERT (CC Côte Ouest Centre Manche), Catherine KERVADEC (CC de la Baie du Cotentin – *pouvoir de Jean-Claude COLOMBEL*), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Samuel HARDY (La Meauffe), Marie-Agnès HEROUT (Carentan-les-Marais – *pouvoir de Jean-Claude HAIZE*), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Yves HUET (Gonfreville – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Bertrand LECONTE (Sainte-Marie-du-Mont), Joël LERECULEY (Gaignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan), Jocelyne LEVAVASSEUR (Fresville – *pouvoir de Jean-Marc JOLY*), Aurélien MARION (Apperville), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Jean-Michel GREEN*), Marinette MIGAULT (Rauville-la-Place), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Gérard TAPIN (Marchésieux), Gérard VOIDYE (Carentan-les-Marais)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Caroline AMIEL, Jean-Manuel COUSIN, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Hubert LEFEVRE, Florence MAZIER, Robert RETOUT, Nathalie THIERRY Didier VERGY

Pour les conseils départementaux

Christèle CASTELEIN, Jacques COQUELIN, Marc LEFEVRE

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche)



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Marc **JOLY** (Hémevez), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBE** (Lessay), Olivier **MADELAINE** (Grandcamp-Maisy), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Valérie **TORTEL** (Gorges) Céline **VAQUEZ** (Le Désert),

Pour les membres associés

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mathieu **LEBLOND** (Trésorerie de Saint-Lô - Représentant de l'administration fiscale), Marie **COUELLIER** (Région Normandie - en visioconférence)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Isabelle **MARIE-HUET** (DREAL de Normandie), Marc **LECOUSTEY** (Chambre d'Agriculture de la Manche), Emmanuel **FAUCHET** (CAUE de la Manche), Françoise PLOUVIEZ-DIAZ (Sous-Préfecture de Coutances), Eric **DUJARDIN** (Conseil départemental de la Manche), Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Audrey **LECOEUR** (en visioconférence), Agnès **ORANGE**, Vanessa **LEPASQUIER**, Gaïd **LEPINEAU**, Joëlle **RIMBERT**, Guillaume **HEDOUIN** (en visioconférence), Jean-Baptiste **WETTON**, Laurent **ALBORINO**, Denis **LETAN**

Nombre de votants : 33 membres en présentiel + 7 pouvoirs

Soit un quorum de 40 membres sur 58

CS 2021/19 Fonction publique – Personnel non-titulaire de la Fonction Publique Territoriale – Gestion des carrières – Création d'un poste non permanent de chargé(e) de mission animateur Éducation à l'environnement et au développement durable des Réserves naturelles nationales de la Sangsurière et de Beauguillot à temps complet (35H00/35H00) sur le grade d'adjoint d'animation territorial à compter du 1^{er} mai 2021, dans le cadre du dispositif des contrats de projet pour une durée de 1 an renouvelable jusqu'à 6 ans

Vu la loi n°84-53, en date du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, II,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique, qui permet aux Communes, aux Départements, aux Régions et aux Établissements publics en relevant de recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée,

Vu le décret 2020-172, en date du 22 février 2020, portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un poste non-permanent à temps complet (35h00/35H00) de Chargé(e) de mission d'animateur Education à l'environnement et au développement durable des Réserves naturelles nationales de la Sangsurière et de Beauguillot sur le grade d'adjoint d'animation territorial à compter du 1^{er} mai 2021, et pour une durée d'un an renouvelable jusqu'à 6 ans, dans le cadre du dispositif des contrats de projet, afin de développer l'offre des projets de découverte et de sensibilisation des réserves naturelles nationales de la Sangsurière et de Beauguillot auprès du grand public et des professionnels conformément à la politique dans laquelle la structure s'est engagée ;



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Cette mission se décline autour des axes suivants :

- Concevoir et mettre en place des projets de découverte et de sensibilisation des deux RNN en direction des enfants et des adultes : définition des thèmes d'animation, conception pédagogique, élaboration de supports, évaluation de l'action conduite,
- Assurer l'accueil et l'information du public sur les sites des deux réserves,
- Encadrer les groupes,
- Concevoir et animer des formations à destination de formateurs, d'éducateurs et d'enseignants.
- Evaluer les actions de formation menées,
- Assurer la communication de son projet et de ses animations en liaison avec la chargée de communication du Parc.

Cet emploi non-permanent sera pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat de projet à temps complet (35H00/35H00) sur le fondement de l'article 3-II de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Dans ce cas, l'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint d'animation territorial et du régime indemnitaire afférent au regard de ses qualifications.

Les candidats devront justifier du niveau d'études, des diplômes et/ou de l'expérience professionnelle nécessaires au poste considéré.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **CRÉE** un poste non-permanent à temps complet (35H00/35H00) de chargé(e) de mission d'animateur Education à l'environnement et au développement durable des Réserves naturelles nationales de la Sangsurière et de Beauguillot sur le grade d'adjoint d'animation territorial à compter du 1^{er} mai 2021, dans le cadre du dispositif des contrats de projet, pour une durée de 1 an renouvelable jusqu'à 6 ans, afin de développer et d'inscrire dans la durée la définition et la mise en place des actions de la mission animation Education à l'environnement et au développement durable au sein des deux réserves de la structure. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint d'animation territorial et du régime indemnitaire afférent au regard de ses qualifications.
- **ADOpte** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget 2021.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 15 avril 2021
Jean MORIN
Président du Parc naturel régional
des marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve - 137
Saint-Claire-du-Mont
85500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr